

Paris le 04 DEC. 2019



Messieurs,

Le Président de la République a souhaité que « les salariés puissent avoir leur part de réussite » lorsque leur entreprise se porte bien. Pour relayer cette volonté, nous vous avons nommés, le 8 février dernier, ambassadeurs à l'intéressement et à la participation, afin de promouvoir auprès des entreprises et des partenaires sociaux les dispositifs mis en place dans le cadre du Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) et d'identifier de nouvelles sources de simplification et d'amélioration des dispositifs existants.

Votre mission s'inscrit dans un cadre plus large de l'action du Gouvernement en faveur du partage de la valeur.

La première phase de votre mission a été riche en échanges avec les parties prenantes qui vous ont permis de formuler, dans le rapport que vous nous avez remis le 11 juin dernier, de nouvelles propositions en vue de favoriser le développement des outils de partage de la valeur dans les petites et moyennes entreprises. Nombre d'entre elles ont été validées par le Gouvernement et évoquées par le Premier ministre dans son discours de politique générale du 12 juin 2019, ceci témoigne du travail remarquable que vous avez accompli jusqu'à présent et dont nous vous remercions vivement.

Nous souhaitons désormais que votre mission entre dans une nouvelle phase, dont les actions s'articuleront autour des axes suivants :

- coordonner et suivre l'obligation des branches professionnelles de négocier un régime de participation et d'intéressement avant le 31 décembre 2020 : l'implication au niveau des branches professionnelles constitue un important vecteur de diffusion des dispositifs de partage de la valeur dans les petites et moyennes entreprises. Vous travaillerez, sur ce point, en lien avec une personnalité qualifiée issue des organisations représentatives des salariés ;
- relayer et amplifier la communication gouvernementale sur le thème du partage de la valeur. Vous continuerez à promouvoir auprès des entreprises et de l'ensemble des parties prenantes les dispositifs de partage de la valeur, y compris de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat qui sera reconduite en 2020 pour les entreprises engagées dans un dispositif d'intéressement. Vous veillerez également à ce que les entreprises puissent s'emparer sans difficulté des outils mis à leur disposition (guide de l'épargne salariale, questions-réponses sur le site du ministère du travail, accords types de branche et « imprimés types ») ;

.../...

M. Thibault LANXADE, Président directeur général de la Société JOUVE

M. François PERRET, Directeur général, Pacte PME

- identifier, le cas échéant, des pistes d'amélioration complémentaires pour simplifier la mise en place des accords d'intéressement et de participation et encourager l'échange de bonnes pratiques entre entreprises dans ce domaine.

Pour mener à bien votre mission, vous pourrez vous appuyer sur les services de nos ministères, et notamment la direction générale du travail, la direction générale des entreprises et la direction générale du Trésor, ainsi que leurs services déconcentrés.

Nous savons compter sur votre engagement pour mener ce chantier important pour un meilleur partage de la valeur entre les entreprises et leurs salariés.

Nous vous prions de croire, Messieurs les ambassadeurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

*De mon côté,*



Bruno LE MAIRE



Muriel PENICAUD